

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, Manager, Négociateur, Assistant(e) commercial(e)
- Pas de prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme
- Connaître le fonctionnement des circuits de blanchiment et de financement du terrorisme afin de mettre en place le dispositif de lutte au sein de l'agence immobilière
- Adopter les bonnes pratiques permettant de respecter les obligations réglementaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Exposé interactif
- Présentation de diapositives
- Quiz de validation des connaissances
- La formation sera animée par Patrick AUTEAU, spécialiste en réglementation bancaire

CONTENU DE LA FORMATION

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Définitions :

- Le blanchiment
- Le financement du terrorisme

Les méthodes :

- Les méthodes de blanchiment
- Les méthodes de financement du terrorisme

Exemples d'opérations :

- Exemples de circuits de blanchiment
- Exemples d'opérations de « noircissement » (financement du terrorisme)

Les structures de lutte :

- Niveau international
- Niveau européen
- Niveau français

L'organisation de la lutte dans les établissements :

- Les assujettis (article L 561-2 du Code monétaire et financier)
- L'approche par les risques
- L'obligation de déclaration de soupçon
- La matérialité de la déclaration de soupçon

Mise en application dans le secteur de l'immobilier :

- Les activités concernées par le dispositif
- Les obligations principales des professionnels de l'immobilier
- Procédures internes et formation

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.